



6 et 7 octobre 2012

Trophées Historiques de Bourgogne

Motos solo 2T et side-cars sur le circuit de DIJON-PRENOIS

Bonjour à tous,

VOUS AVEZ UNE MOTO 2 TEMPS (cylindrée comprise entre 250 et 750cc : TD - TZ - RD). Toutes les années de fabrication sont acceptées ainsi que les motos possédant une partie cycle artisanale : Harris - Spondon - Maxton, etc... Ce règlement, ultra simple, est destiné à ouvrir la possibilité de participer à cette épreuve au plus grand nombre d'amateurs de ce type de motos.

VOUS AVEZ UN SIDE CAR (classic, post-classic),

Participez aux Trophées Historiques de Bourgogne, **Essais + 2 courses**

LICENCE MINIMUM EXIGÉE NCA ou NCB ; il pourra être délivré des licences à la journée sur présentation d'un certificat médical datant de moins d'un an et du permis de conduire valide. Le règlement de cette compétition est similaire au règlement des courses VMA. Bien évidemment, les motos inscrites à ces compétitions devront être conformes aux normes actuelles de sécurité et de bruit et les pilotes devront présenter un équipement homologué.

PRIX DE L'ENGAGEMENT SOLO : 200 € (38 motos aux essais / 35 en course)

PRIX DE L'ENGAGEMENT SIDE CAR : 210 € (25 sides aux essais / 22 en course)

Chèque à l'ordre du TZ Club de France (engagement à retourner au TZ club)

Possibilité de prendre une licence une manifestation : 56 € à remplir en ligne sur le site www.ffmoto.org, et renvoyer au TZ Club avec le certificat médical, chèque à l'ordre du TZ CLUB DE FRANCE. **ATTENTION, cette demande doit être enregistrée et faxée avant le début de la manifestation.**

TZ CLUB DE FRANCE

1, Route de Faulin - 89480 Lucy-sur-Yonne

Fax : 03 86 81 71 02 - mail : tzclubdefrance@orange.fr - www.tzclubdefrance.com

ENGAGEMENT 6 et 7 octobre 2012

Trophées Historiques de Bourgogne Motos solo 2T et side-cars à DIJON-PRENOIS

PILOTE : Nom : Prénom : Date de naissance :/...../.....

Adresse :

..... Code Postal : Ville :

Email : Tél : &

N° de Permis de Conduire : Cat. : Délivré le :

(Valable le jour de la démonstration : non suspendu)

Machine : Cylindrée : Licence : N° :

PASSAGER : Nom : Prénom : Licence :

N° :

ATTENTION : Le règlement (page 2 du pdf ou verso) doit impérativement être renvoyé SIGNÉ avec votre engagement.

Licence à la journée

SIGNATURE précédée de la mention « lu et approuvé »

OUI - NON



RÈGLEMENT GÉNÉRAL - Trophées Historiques de Bourgogne à DIJON-PRENOIS

1 - DEFINITION : Le TZ Club de France organise les 6 et 7 octobre 2012 en partenariat, sur le circuit de Dijon-Prenois, une épreuve intitulée « Trophées Historiques de Bourgogne »

2 - ORGANISATION : Lors de ce rassemblement, les participants sont priés de suivre strictement les directives et consignes de sécurité données par les organisateurs, aussi bien dans le paddock que sur le circuit.

3 - VEHICULES ADMIS : Cette compétition est ouverte aux motos deux temps toutes marques, de 125cc à 750cc sans distinction d'année de fabrication. Roues et freins libres. Pour les side-cars, Les catégories suivantes seront admises : Vintage, Classic, Post-Classic, F2 (VMA open). Il sera admis simultanément sur le circuit, d'un développement de 3800 mètres, un maximum de : 25 pilotes pour aux essais - 22 pilotes en course.

4 - INSCRIPTIONS : L'envoi du formulaire d'inscription entraîne l'acceptation par le participant de ce règlement sans aucune réserve. Les organisateurs se réservent le droit de refuser la participation de machines ne correspondant pas à l'esprit de ce rassemblement ou bien encore jugées dangereuses, sans avoir à se justifier. Les concurrents acceptent de réserver un emplacement libre (mini 250mmx100mm) de chaque côté de la moto pour l'apposition éventuelle d'un sticker publicitaire pendant les deux journées.

5 - LICENCES : S'agissant d'une compétition, tout participant devra être en possession d'une licence de type nationale. Pour ceux qui ne possèdent pas cette licence, ainsi que pour les pilotes étrangers, il pourra être délivrée une licence une manifestation, sur présentation d'un certificat médical (datant de moins d'un an) et d'un permis de conduire valide. Les organisateurs notifieront à chaque concurrent la validation de son engagement.

6 - VERIFICATION : Les motos devront satisfaire à un contrôle technique et répondre aux critères exigés pour toute compétition régie par la FFM, notamment en ce qui concerne le bruit : 102db. Tous les organes de sécurité devront être freinés, ainsi que les bouchons de vidange et de remplissage. Les trop-pleins devront aboutir à un bocal récupérateur et les pneumatiques présenter un aspect satisfaisant. Les protège-chaînes sont obligatoires et les tubes de sortie des silencieux doivent se terminer par un bourrelet (pas d'arête vive). Tout autre liquide de refroidissement autre que l'eau est interdit. Les concurrents devront se présenter au contrôle le vendredi de 8h30 à 17h, munis des pièces suivantes : Confirmation d'engagement, Licence 2012, Permis de conduire VALIDE ou CASM. Les vérifications techniques se dérouleront jusqu'à 18h. Les machines devront être présentées avec leurs numéros de course et les pilotes avec leur équipement complet. **Un contrôle sonomètre aura lieu.**

7 - EQUIPEMENT : Tous les participants doivent obligatoirement porter une combinaison homologuée ainsi qu'un casque intégral aux normes, des gants et bottes de cuir. Toute personne ayant un équipement défectueux ne sera pas autorisée à prendre la piste.

8 - INSTALLATION SUR LE CIRCUIT : Il est rappelé que le TZ CLUB DE FRANCE n'est que le locataire du circuit pour la manifestation. A ce titre, il doit restituer le circuit en parfait état, il est notamment interdit d'effectuer quelconque piquetage sur le bitume du paddock. D'autre part, des obligations de sécurité nous obligent à rendre le paddock libre de tout pilote le dimanche soir à 20 heures.

9 - PARC COUREUR : Les parcs réservés aux concurrents sont mis à leur disposition afin de leur permettre de participer à l'épreuve dans des conditions techniques aussi satisfaisantes que possible. Ces parcs ne peuvent donc pas être utilisés à des fins publicitaires, commerciales ou de relations publiques, sans accord préalable de l'organisateur. Il est rappelé aux concurrents que leurs matériels et leurs motos sont placés sous leurs entières responsabilités durant toute la manifestation. Ils doivent notamment en assurer la surveillance constante et ne pourront en aucun cas invoquer la responsabilité civile du club organisateur en cas de vol ou de dégradation.

10 - ACCES A LA PISTE : L'accès à la piste se fera à l'appel des organisateurs et après chaque passage en pré-grille. L'accès à la piste est interdit à toute personne ou véhicule, hormis ceux prévus par l'organisateur.

11 - DEROULEMENT DE L'EPREUVE : ESSAIS CHRONOMETRES : le Samedi, horaires à déterminer - COURSE 1 : Samedi - COURSE 2 : Dimanche

12 - ATTITUDE EN PISTE : Tout pilote en piste, que ce soit en course ou aux essais, doit se soumettre en toute occasion aux directives des commissaires et respecter la signalisation des drapeaux, sous peine d'exclusion immédiate. L'organisateur se réserve le droit d'exclure tout pilote jugé dangereux

13 - CLASSEMENT ET ESSAIS : Le classement individuel se fera au scratch + classement séparé pour les motos anciennes. Les concurrents y compris les remplaçants, devront effectuer un minimum de deux tours aux essais chrono, pour être acceptés au départ de la course. Dans le cas où un concurrent se trouverait dans l'impossibilité d'effectuer ces deux tours, il pourra toutefois, après décision du jury fédéral, être admis au départ de la course – il sera placé en dernière position sur la ligne de départ.

14 - LAISSEZ-PASSER : Chaque pilote bénéficie pour son team d'accréditifs qui ne sont destinés qu'à ses propres accompagnateurs. En aucun cas ceux-ci peuvent être cédés à titre onéreux ou gratuit.

15 - VOLS / DOMMAGES : Le TZ CLUB DE FRANCE décline toute responsabilité pour les dommages ou vols survenus aux véhicules garés ou à tout autre élément exposé, dans le cadre de la manifestation et tout dommage matériel et/ou corporel survenu sur la piste.

16 - RECLAMATIONS : Toute réclamation concernant cette compétition sera à déposer auprès du directeur de course dans un délai ne dépassant d'une demi-heure l'arrivée de l'épreuve.

17 - REMBOURSEMENT : Il ne sera fait aucun remboursement dans les 20 jours précédents la course (exceptée raison majeure) toutefois, une retenue de 60 € sera automatiquement appliquée.

SIGNATURE :
précédée de la mention « lu et approuvé »